

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 9 MAI 2011 A BAUDONVILLIERS**

**Présents** : Mesdames Yolande STOCKER, Delphine MALTHIERY, Frédérique CHALOPPE, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Michel PEDRETTI, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Francis THIRION, Denis MAGINOT, Guy ROCHER, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Absents** : Messieurs CANOVA, MATTIONI, CHALONS, VARNIER, PETERMANN (*excusés*), DUPONT, BERTHELON (*suppléés*), ROMBI, PIERRE, CAMONIN.

**Assistaient** : Mesdames TROUCHARD, BOUR, Messieurs NICOLE, AGNUS.



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de BAUDONVILLIERS d'accueillir les membres du Conseil Communautaire et ouvre la séance.

**BATIMENT A OSSATURE METALLIQUE SUR LE P.A.E. DE LA HOUPETTE :**

① **Attribution des lots :**

L'appel d'offres a été lancé le 5 avril dernier pour une remise des plis le 27 avril. La commission ad hoc s'est réunie les 3 mai pour l'ouverture des plis et 9 mai pour l'attribution des lots. Le Président propose au Conseil d'attribuer ces derniers comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Nombre d'entreprises ayant soumissionné</i>	<i>Entreprises mieux-disantes</i>	<i>Montants HT</i>
0 – VRD	6	EUROVIA	364 327.25 €
1 – Gros œuvre	2	SIMCO	115 441.20 €
2 – Charpente	6	MEUSE METAL	113 675.00 €
3 – Menuiseries intérieures	2	AUDINOT	4 174.00 €
4 – Electricité	3	PIERRELEC	43 300.49 €
5 – Plomberie/Sanitaire ( <i>avec option</i> )	3	VOITOT	4 289.00 €
			<b>645 206.94 €</b>

Les membres du Conseil acceptent les propositions de la Commission, attribuent les lots aux entreprises susvisées et donnent pouvoir au Président pour signer les documents nécessaires.

② **Plan de financement prévisionnel :**

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montants</i>
Travaux	645 206.94	D.E.T.R.	315 866.35
Maîtrise d'œuvre	34 124.40	Conseil Régional	<i>non éligible</i>
Etudes / Contrôles	19 215.00	G.I.P.	244 079.99
		Autofinancement (Loyers)	130 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>698 546.34</b>		<b>698 546.34</b>

En cas d'obtention de la D.E.T.R., le Président propose de diminuer de 30 % (maximum légal) le montant du loyer par rapport à l'estimation du Service des Domaines (1050 € mensuels sur 10 ans et 4 mois au lieu de 1500 €) de façon à accroître l'attractivité du bâtiment pour inciter à l'implantation d'entreprises génératrices d'emplois. Les élus sont d'accord.

③ **Sondages :**

Par ailleurs et suite au trou formé sur la chaussée, des sondages de sol approfondis ont été demandés pour ce bâtiment, ainsi que pour le bâtiment destiné à la CODECOM.  
Une consultation auprès de trois bureaux d'études a été lancée : FONDASOL, GEOTEC et GINGER CEBTP. Seuls FONDASOL et GEOTEC ont répondu comme suit :

	<i>Bâtiment industriel en € HT</i>	<i>Bâtiment CODECOM en € HT</i>
FONDASOL	20 140	11 500
GEOTEC	27 180	21 170

Les élus donnent la préférence à FONDASOL, mieux-disant, bien que demandant un délai d'intervention supérieur de 20 jours.

**STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE A ANCERVILLE :**

Pour les dossiers de subvention D.E.T.R. et G.I.P. , le Président propose le plan de financement réactualisé par Richard ROUSSEL, ci-dessous :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montants</i>
Achat du bâtiment	99 000 €	CAF 55	168 000 €
Maîtrise d'œuvre	11 200 €	G.I.P.	69 962 €
Travaux	143 900 €	Autofinancement ( <i>sur dotation G.I.P. 2010/2011/2012</i> )	81 138 €
Equipement des locaux	65 000 €		
	<b>319 100 €</b>		<b>319 100 €</b>

Le Conseil communautaire approuve le plan de financement tel que présenté.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2011 :**

### **① Budgets Z.A. de la Forêt et P.A.E. de LA HOUPETTE :**

Depuis la création de ces zones d'activités, la section d'investissement est déficitaire. Madame VERNIS demande l'équilibre de cette dernière sur les deux zones et refuse le versement d'une subvention par le biais du budget général. La seule possibilité étant un emprunt, les élus décident d'inscrire une ligne pour la réalisation d'emprunts à hauteur de :

- 143 508 € pour la Forêt
- 370 190 € pour La Houquette

### **② Budget Général et Budget Ordures Ménagères :**

La trésorière demande la réintégration sur le budget O.M. des amortissements réalisés sur la déchetterie.

A sa requête également, les immobilisations devront être transférées du Budget Général vers le Budget O.M.

Les élus sont d'accord pour que les modifications nécessaires soient apportées sur les budgets correspondants.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES DE LIGNY :**

Comme chaque année, la CODECOM reçoit une demande de participation aux frais de fonctionnement des gymnases de LIGNY en BARROIS pour les élèves résidant sur notre CODECOM. Les élus estiment que ces frais sont de la compétence du Conseil Général et par conséquent, refusent de participer. Une délibération sera prise en ce sens.

## **DEBAT AUTOUR DE LA PRESENTATION DU FUTUR SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il s'est rendu le 6 mai dernier à la présentation de ce projet par le Préfet de la Meuse. Il évoque les points les plus importants pour notre CODECOM :

- Maintien dans sa configuration actuelle (*volonté préfectorale de ne pas éclater les CODECOM existantes*)
- Suppression des syndicats scolaires inclus dans le périmètre de la CODECOM, à savoir :
  - o S.I.S. du R.P.I. de BAUDONVILLIERS/SOMMELONNE
  - o S.I.S. de LISLE en RIGAULT/VILLE sur SAULX
  - o S.I.S. de la VALLEE de la SAULX

A compter de 2013, les syndicats scolaires ne pourront plus prétendre à la D.E.T.R. pour leurs travaux d'investissement, seuls les E.P.C.I. à fiscalité propre qui rempliront les conditions pourront y prétendre.

Suite à cette décision et le calendrier d'élaboration du schéma étant très serré, les membres du Conseil décident de constituer une nouvelle commission qui sera chargée de réfléchir sur ce dernier point de façon à pouvoir prendre les décisions nécessaires en pleine connaissance de cause.

La prise de la compétence "SCOLAIRE" est inévitable et devra faire l'objet d'une délibération pour modifier les statuts et la CODECOM devra très rapidement prendre l'attache d'un cabinet d'études chargé d'effectuer un état des lieux de l'existant ainsi qu'une projection du budget dans l'avenir.

La nouvelle commission, présidée par Jacky LEMAIRE, est composée des vice-présidents et des membres suivants :

Mesdames FISCHER, CHALOPPE, MALTHIERY, Messieurs MULLER, INTINS, QUERUEL.

Jacky LEMAIRE souhaiterait que chacune des communes soit représentée, la liste reste ouverte et la **CODECOM attend les nouvelles candidatures** (*Ancerville, Savonnières.....*) afin de pouvoir programmer la première réunion.

**RAPPEL :**

Toutes les mairies ont reçu, en recommandé, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

A compter de la date de réception de ce courrier, les communes disposent de 3 mois pour saisir leur conseil municipal.

La CODECOM doit prendre une délibération début août et souhaite que les communes se prononcent rapidement .

La première réunion de la commission pourrait se tenir fin mai/début juin.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 20 h 00.

